



N° 37 JANVIER - FEVRIER 2016



Actualités :

- Création de 3 nouvelles communes
- Opération les gestes qui sauvent
- Première réunion du CAR

A savoir :

- Passage de la TNT en haute définition

Le dossier du mois

- Les nouvelles mesures de soutien à l'embauche dans les PME

Carnet

Des événements tragiques ont marqué l'année 2015 et nous n'avons pas faibli.

Aujourd'hui, nous devons continuer à faire face et nous avons le devoir de nous attacher à construire les Vosges de demain.

Une nouvelle organisation territoriale est en marche : une nouvelle région, de nouvelles communes sont créées, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) fruit d'une vaste concertation sera arrêté fin mars 2016 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017.

Les services de l'Etat seront redéfinis avec une volonté de simplification pour l'utilisateur.

Mais l'avenir du département des Vosges, c'est une situation économique plus favorable, un chômage qui diminue. Or, fin décembre, le nombre de demandeurs d'emploi (22 087 fin 2015) augmente de 0,1 % sur un mois et de 0,5 % sur un an. Le taux de chômage dans les Vosges (12,2 % au 3ème trimestre 2015) reste supérieur au taux national (10,2 %).

Lors de ses vœux, le Président de la République a estimé que : « *la France est dans un état d'urgence économique et sociale* ». Depuis 3 ans, la bataille pour l'emploi est engagée avec des mesures fortes comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le Pacte de responsabilité et de solidarité.

A partir du 18 janvier 2016, le dispositif « *Embauche PME* » vient renforcer ces mesures dans les entreprises de moins de 250 salariés. Ce dispositif est développé dans le dossier ci-après ainsi que les nouvelles mesures de simplifications pour les entreprises.

Prochainement, je me rendrai auprès des chefs d'entreprises vosgiens pour expliquer ces mesures et examiner les projets concernant l'apprentissage et la formation qui peuvent être mis en œuvre.

Aujourd'hui, j'appelle toutes les forces vives à se mobiliser pour construire « les Vosges de demain ».

Cela exige un engagement total et solidaire que nous pouvons honorer.

Le Préfet,

Jean-Pierre CAZENAIVE-LACROUTS



Actualités

3 NOUVELLES COMMUNES CRÉES AU 1^{ER} JANVIER 2016

Capavenir Vosges est créée en lieu et place des communes de Girmont, Oncourt et Thaon-les-Vosges, le maire est Dominique Momon. Elle a son siège au 6 avenue des Fusillés 88151 Capavenir-Vosges. Elle compte 9 339 habitants. Jusqu'au prochain renouvellement, le conseil municipal est composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des anciennes communes.

Granges-Aumontzey est issue de la fusion de Granges-sur-Vologne et Aumontzey. Le maire est Guy Martinache. La population totale s'élève à 2 813 habitants. Le conseil municipal est composé de 29 membres dont 10 issus du conseil municipal d'Aumontzey et 19 issus du conseil municipal de Granges-sur-Vologne. Le siège de la commune est fixé au 1, rue de Lattre de Tassigny, 88640 Granges-Aumontzey.

Provenchères et Colroy est créée en lieu et place des communes de Colroy-la Grande et Provenchères sur Fave. Le maire est Christian Petit. La population totale s'élève à 1 466 habitants. La nouvelle commune est administrée par un conseil composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des anciennes communes. Elle a son siège 67, Grand rue 88490 Provenchères et Colroy.

Au 1^{er} janvier 2016, les Vosges comptabilisent 510 communes.



Actualités

OPÉRATION « LES GESTES QUI SAUVENT »

Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies.

Pour répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Education nationale, organise des séances d'initiation gratuites de 2 heures. Au cours de ces sessions gratuites, certains gestes qui sauvent seront enseignés : alerter, masser, défibriller et traiter des hémorragies. Ces gestes peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles comme les événements du 13 novembre 2015.

Ces sessions seront organisées sur l'ensemble du département des Vosges au cours du mois de février 2016. Elles ne donneront pas lieu à la délivrance d'un diplôme mais en fin d'initiation, chaque participant se verra remettre par le formateur et au nom du préfet, une attestation.

Pour aller plus loin : www.ilyadesgestesquisauvent.fr ou s'inscrire à l'initiation www.vosges.gouv.fr



Présentation de l'opération « les gestes qui sauvent » par le Préfet des Vosges le 4 février 2016.

DEVENEZ ACTEUR
INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS

ALERTER



MASSER

DÉFIBRILLER



POSER UN GARROT

Il y a des gestes qui sauvent
Suivez une initiation* gratuite de deux heures
[#lesgestesquisauvent](https://twitter.com/lesgestesquisauvent)

Cette initiation est non diplômante



A savoir

LE 5 AVRIL 2016, LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT) À LA HAUTE DÉFINITION

Cette évolution de la norme TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Le rendez-vous du **5 avril prochain** constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer). Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer de recevoir la télévision le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Pour les foyers qui reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent pas de récepteur compatible HD il est primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leur poste non compatible (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25€), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

La loi relative au deuxième dividende numérique et à la modernisation de la télévision numérique terrestre, publiée au Journal Officiel le 15 octobre 2015, prévoit un accompagnement des téléspectateurs qui comporte 2 volets : l'un concerne la mise en œuvre d'une campagne d'information grand public et l'autre, des aides financières et de proximité pour les personnes les plus fragiles. L'agence nationale des fréquences (ANFR) est en charge de la mise en place de cet accompagnement.

Vous trouverez sur le site www.recevoirlatnt.fr tous les renseignements nécessaires au passage à la TNT HD. Pour ceux qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appel, le **0 970 818 818 (prix d'un appel local)**, pour toute précision sur cette transition.





Le dossier du mois

LES NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN À L'EMBAUCHE DANS LES PME

EN QUOI CONSISTE CE DISPOSITIF ?

- Les embauches réalisées par les PME à partir du 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016 bénéficient durant les 2 premières années du contrat d'une prime trimestrielle de 500 euros, soit 4000 euros au total.



- Cette prime est versée pour les salaires jusqu'à 1,3 fois le SMIC, soit 22 877 euros brut annuels pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

- Cette prime est **cumulable** avec l'ensemble des autres dispositifs existants :

EMBAUCHE PME
+ RÉDUCTION GÉNÉRALE BAS SALAIRE
+ PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ
+ CICE

QUI EN BÉNÉFICIE ?

Pour en bénéficier, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

1

Être une PME de 0 à 249 salariés en moyenne en 2015.



2

Embaucher :

- CDI
- CDD ≥ 6 mois
- CDD → CDI
- Contrat de professionnalisation ≥ 6 mois



Le dossier du mois

LES NOUVELLES MESURES DE SIMPLIFICATION POUR LES ENTREPRISES

La simplification engagée depuis 2013 s'enrichit de 90 mesures pour les entreprises:

- aménager et construire : 48 mesures
- créer son entreprise : 16 mesures
- développer son entreprise : 9 mesures
- échanger avec l'administration : 30 mesures
- employer et former : 42 mesures
- exercer son activité : 58 mesures
- importer et exporter: 14 mesures*
- rebondir, reprendre, transmettre une entreprise
- répondre à un marché public
- répondre aux obligations comptables fiscales et sociales: 27 mesures

Pour davantage d'informations: <http://simplification.modernisation.gouv.fr/>





Le dossier du mois

LES NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN À L'EMBAUCHE DANS LES PME (SUITE)

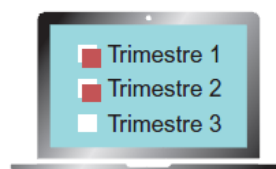
MODE D'EMPLOI

➤ FAIRE LA DEMANDE

En ligne, sur le site www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme

➤ ACTUALISER LES PÉRIODES D'EMPLOI

Chaque trimestre, vous devez confirmer sur le site www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme que les salariés embauchés restent employés dans l'entreprise et fournir les pièces justificatives suivantes :



- ➔ Au moment de la demande :
 - Aucune pièce
 - Coordonnées bancaires (facultatives)
- ➔ Ensuite tous les 3 mois, l'entreprise justifie de l'effectivité de la présence du salarié :
 - Les bulletins de salaire
 - Le contrat de travail en cas de contrôle, et le RIB s'il n'a pas été remis au moment de la demande.

➤ RECEVOIR L'AIDE

La prime sera versée par virement dans le trimestre qui suit l'embauche, puis tous les 3 mois, par tranche de 500€.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser aux agences Pole Emploi

Agence d'Epinal Dutac entreprise.lor0008@pole-emploi.net Ligne directe dédiée aux entreprises : 03 29 35 72 73

Agence d'Epinal Voivre entreprise.lor0019@pole-emploi.net Ligne directe dédiée aux entreprises : 03 29 81 33 24

Agence de Gérardmer entreprise.lor0018@pole-emploi.net Ligne directe dédiée aux entreprises : 03 29 63 65 13

Agence de Neufchâteau entreprise.lor0016@pole-emploi.net Ligne directe dédiée aux entreprises : 03 29 94 04 70

Agence de Remiremont entreprise.lor0011@pole-emploi.net Ligne directe dédiée aux entreprises : 03 29 62 83 11

Agence de Saint Dié entreprise.lor0013@pole-emploi.net Ligne directe dédiée aux entreprises : 03 29 52 26 81



Actualités

NOUVELLE RÉGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE :

PREMIÈRE RÉUNION DU CAR À ÉPINAL PRÉSIDIÉE PAR STÉPHANE FRATACCI, PRÉFET DE RÉGION

Le premier Comité de l'Administration Régionale (CAR) de la nouvelle région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine s'est réuni le 27 janvier dernier à la préfecture des Vosges à Epinal sous la présidence de Stéphane Fratacci, Préfet de Région.

Le CAR est l'instance de pilotage des politiques publiques et de collégialité de l'Etat en région . Il réunit tous les deux mois, autour du préfet de Région qui le préside, les Préfets de département, le Recteur, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur régional des Finances Publiques , les Directrices et Directeurs régionaux (des Affaires Culturelles, de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), le Directeur Régional de l'INSEE et le Secrétaire général pour les Affaires Régionales et Européennes.



Les préfets de la nouvelle région

CARNET



François Rosa

Arrivées :

François Rosa, sous préfet, directeur de cabinet du préfet des Vosges.

Emmanuel Bourel, Directeur Académique des services de l'Education Nationale

Départs :

Eric Requet, secrétaire général adjoint aux affaires régionales de la Région Centre-Val de Loire.

Fayçal Douhane, sous préfet chargé de mission auprès du Préfet de Seine-Saint-Denis.